



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Corps d'inspection

Inspection de l'éducation nationale
IEN – mathématiques – physique-chimie

Affaire suivie par :
Jean-Luc PERNETTE
Tél : 03 80 44 87 14
Mél : jean-luc.pernette@ac-dijon.fr

Paul-Henri HORNBERGER
Tél : 03 80 44 87 14
Mél : paul-henri.hornberger@ac-dijon.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Dijon, le 01 septembre 2021

à

mesdames et messieurs les professeurs de
mathématiques – physique-chimie

s/c de mesdames les proviseuses et messieurs les
proviseurs de lycée et lycée professionnel
mesdames les directrices et messieurs les directeurs de
lycée privé, d'EREA, de CFA
mesdames les présidentes et messieurs les présidents
de GRETA

s/c de mesdames les inspectrices d'académie,
directrices académiques des services
de l'Éducation nationale
et de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services
de l'Éducation nationale

Objet : lettre de rentrée

Chères collègues et chers collègues,

Après cette période de vacances scolaires qui nous l'espérons a été ressourçante et reposante suite à une année scolaire difficile, nous souhaitons tout d'abord la bienvenue à l'ensemble des professeurs nouvellement nommés dans l'académie. Nous félicitons également les lauréats des différents concours au recrutement qui n'ont pas démerité pour franchir cette étape. Nous accueillons cette année 5 professeurs stagiaires et tenons à remercier tout particulièrement l'implication des tuteurs en établissement qui les accompagneront tout au long de leur parcours d'enseignant stagiaire.

Comme vous avez pu le remarquer, nous vous présentons cette lettre de rentrée à l'usage du « nous », messieurs Jean-Luc Pernette et nouvellement Paul-Henri Hornberger, depuis l'ouverture d'un poste supplémentaire d'IEN mathématiques - physique-chimie.

Situation sanitaire et continuité pédagogique

La rentrée scolaire débute à nouveau sous le signe de la crise sanitaire. Vous avez dû faire face, ces deux dernières années, à une situation hors norme qui se prolonge encore à ce jour. Nous sommes conscients de tous vos efforts et de votre engagement remarquable pour garantir la continuité des apprentissages à vos élèves malgré les nombreuses contraintes imposées par le contexte sanitaire. Nous vous renouvelons notre entière confiance pour accompagner vos élèves vers la réussite, tout en maintenant gestes barrières et consignes spécifiques définies dans chacun de vos établissements, dans le respect de la politique sanitaire gouvernementale. Les plans de continuité pédagogique prévoient des modalités d'enseignement à distance si la

situation devait l'exiger. Cet enseignement hybride requière une anticipation forte et vraisemblablement des phases de test que nous vous recommandons de réaliser dès les premières heures de cours (accès à l'ENT, au cahier de texte numérique et à l'outil classe virtuelle « Ma classe à la maison », ...). Vous pourrez vous appuyer sur l'expérience des années précédentes en la matière. De nombreuses ressources sont disponibles sur le site eduscol, et sur notre site disciplinaire mslp.ac-dijon.fr.

Plan académique de formation

Les formations en mathématiques et physique-chimie prévues au plan de formation académique (PAF) porteront à nouveau cette année sur la transformation de la voie professionnelle mais aussi sur les incontournables de nos disciplines. À cet effet, sont prévus les différents modules de formation suivants (à public désigné): « Expérience assistée par ordinateur – Capteurs Arduino », « Algorithmique et programmation – Les essentiels », « Utilisation avancée de la calculatrice », « Formation de formateurs », « Dispositifs d'accompagnement et suivi des élèves » et « Formation des néo-contractuels ». Le nombre de places est limité (1 place par équipe et par établissement) et nous vous rappelons qu'un formulaire de pré-positionnement vous a été adressé et restera ouvert jusqu'au 20 septembre. Le lien est le suivant : <http://extranet.ac-dijon.fr/limesurvey/index.php/598749?lang=fr>
Le PAF disciplinaire propose un module de formation « Expérience assistée par ordinateur – Les essentiels », dont les inscriptions sont à réaliser sur la plateforme GAIA puisqu'à candidature individuelle.

Aide à l'inspection

Comme les précédentes années, nous pourrons compter sur les compétences de quatre chargés de mission d'aide à l'inspection :

- **Hélène Masson** – lycée Astier, Paray Le Monial (71) – 0,5 IMP
- **Laurent Bernard** – lycée Notre Dame, Nevers (58) – 1 IMP
- **Richard Samy** – lycée Vauban, Auxerre (89) – 1 IMP
- **Jérôme Virot** – lycée Etienne Jules Marey, Beaune (21) – 2 IMP.

Chacun d'eux pourra intervenir sur différents champs : visites-conseils, accompagnement des équipes, suivi et analyse des résultats aux examens, ou encore analyse du plan pluriannuel d'équipement.

Nous serons également épaulés pour d'autres missions spécifiques par :

- **Laurent Gallien** – lycée René Cassin, Mâcon (71) – 4 IMP. Accompagnement et suivi des tuteurs en charge des professeurs stagiaires ainsi que l'appui aux examens et à l'organisation de la formation.
- **Anne Belorgey-Gagnepain** – lycée Le Castel, Dijon (21) – 1 IMP. Aide au recrutement des personnels contractuels PLP mathématiques-physique-chimie de l'académie de Dijon.
- **Jérôme Virot** -Webmestre de notre site académique.

Nous remercions particulièrement l'ensemble de l'équipe des chargés de mission pour leur dévouement et leur soutien dans l'ensemble de leurs missions respectives.

Transformation de la voie professionnelle (TVP)

Nous entrons dans la dernière année de la mise en place de la TVP. Ainsi, les nouveaux programmes de terminale professionnelle, publiés au bulletin officiel spécial n°1 du 6 janvier 2020, entrent en vigueur en [mathématiques](#) et en [physique-chimie](#) (ces liens ainsi que les suivants vous dirigeront vers les programmes officiels et les arrêtés définissant les modalités d'évaluation des épreuves de l'enseignement général).

Certification

Il est rappelé que la certification intermédiaire n'existe plus. Les seuls temps d'évaluation en contrôle en cours de formation – CCF sont:

- En [CAP](#) : une évaluation en mathématiques notée sur 12 points et une évaluation en physique-chimie notée sur 8 points. Chacune des épreuves a une durée de 45 minutes et se déroule lors de la dernière année de la formation.
- En baccalauréat professionnel : (JO n°165 – 5 juillet 2020)

Pour les élèves sous statut scolaire chaque sous-épreuve se déroule en contrôle en cours de formation (CCF) et se décompose en deux situations. La première situation d'évaluation peut se dérouler soit, au second semestre de première professionnelle, soit au premier semestre de terminale professionnelle. Elle doit porter sur les programmes de première professionnelle. La seconde situation d'évaluation se déroule durant l'année de terminale et doit porter sur les programmes de première et terminale professionnelle.

- Sous-épreuves de [mathématiques](#) : deux situations (CCF) sont notées sur 10 puis additionnées pour établir une note sur 20. La durée de chacune des situations est d'environ 45 minutes.
- Sous-épreuves de [physique-chimie](#) : même préconisation que pour les mathématiques.

Concernant le **BMA (brevet des métiers d'art)** les programmes et modalités d'examen sont à consulter via le [bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021](#). Et pour le **BP (brevet professionnel)**, les nouveaux programmes applicables dès la rentrée 2021 ont été publiés au [bulletin officiel n°30 du 29 Juillet 2021](#). Les modalités d'examen pour les CCF sont les suivantes :

- En [brevet des métiers d'art](#) et en [brevet professionnel](#): deux situations en mathématiques et deux situations en physique-chimie notées chacune sur 10 points constituent les deux notes sur 20 pour les deux disciplines. La durée de chacune des situations est d'environ 45 minutes. Les premières situations se déroulent au cours du second semestre de première année de formation, et les secondes situations au cours du second semestre de la dernière année.

Pour plus de confort, l'ensemble des textes en cours sont rassemblés sur le site académique avec notamment le bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2019 pour la TVP rubrique « formations et diplômes » de notre site disciplinaire <http://mslp.ac-dijon.fr/>.

Sur le plan didactique et pédagogique

Nous rappelons la nécessité d'intégrer dans vos enseignements scientifiques et mathématiques une sensibilisation au développement durable en accord avec les préambules de chacun des programmes d'enseignement. Ce sujet d'actualité préoccupant doit être vecteur de questionnement pour nos élèves. Aussi, diverses situations d'enseignement pourront être contextualisées dans le cadre de cette thématique notamment en co-intervention et dans le cadre de la réalisation du chef d'œuvre. Nous rappelons également que la co-intervention dispensée en niveau CAP doit concerner exclusivement des contenus mathématiques, ce qui n'exclut pas d'aborder des thématiques en lien avec la physique-chimie ou autres sujets scientifiques, mais de conserver en ligne de mire le renforcement des fondamentaux mathématiques.

Tests de positionnement :

Cette année auront à nouveau lieu des tests de positionnements pour les élèves de l'ensemble des classes entrantes en lycée professionnel (seconde professionnelle et première année CAP). Les passations sont prévues

pour chaque établissement sur la période du 13 septembre au 1^{er} octobre 2021. Ces tests auront la vertu de faire un état des lieux des apprentissages fondamentaux en mathématiques (et français). L'exploitation des résultats individuels permettra de compléter les outils de pilotage de l'accompagnement personnalisé. Vous trouverez de nombreux outils et pistes d'exploitation sur le lien suivant : [tests de positionnement 2021](#).

Nous rappelons enfin que notre projet académique : « Dijon académie apprenante » a pour vocation d'instaurer les valeurs de respect, d'égalité, de bienveillance, d'accompagnement, de différenciation et d'exigence. Nous saluons vos efforts pour transmettre ces valeurs au quotidien. Cette rentrée scolaire, comme les précédentes, est un nouveau défi à relever. Réussir à sensibiliser notre public aux enjeux de la science et à leur place dans notre monde actuel est une qualité dont vous pouvez vous féliciter. À ce titre, se tiendra la [fête de la science](#) entre le 1^{er} et 11 octobre 2021, demeurant une belle occasion pour susciter la curiosité de chacun, élèves et professeurs.

Nous restons à votre écoute et nous nous réjouissons par avance de vous rencontrer à l'occasion des réunions d'équipe, des formations et de façon plus personnelle lors des visites conseils ou rendez-vous de carrière.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très bonne année scolaire.

Les inspecteurs de l'éducation nationale

Jean-Luc PERNETTE



Paul-Henri HORNBERGER

